

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD**

Le 3 décembre 2018, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Gino Vachon et Jérôme Bélanger ainsi que mesdames les Conseillères Dany Plante, Louise Sénécal et Nancy Lessard formant quorum sous la Présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2018-12-265

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-12-266

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-12-267

### **CLUB LES AVENTURIERS DE ST-VICTOR : DEMANDE DE CHANGEMENT DE DROIT DE PASSAGE SUR LA RUE DU SÉMINAIRE**

ATTENDU la demande du Club Aventuriers de St-Victor en date du 28 novembre 2018;

ATTENDU QUE le Club les aventuriers de St-Victor a perdu le droit de passage sur la rue du Séminaire et qu'il doit se relocaliser ;

ATTENDU QUE les motoneigistes ont un droit de passage entre le 138 et le 152 rue du Séminaire, sur le terrain de l'entreprise Gestion J.M.S. inc. ;

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Club Les Aventuriers de St-Victor à déplacer leur droit de passage à la hauteur du terrain de l'entreprise Gestion

J. M. S. inc. afin que les Véhicules tout-terrain puissent traverser de façon sécuritaire la rue du Séminaire.

ADOPTÉE

2018-12-268

**RÉSOLUTION D'URGENCE POUR APPUYER LES FRANCOPHONES DE L'ONTARIO**

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

ATTENDU QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

ATTENDU la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par madame Louise Senécal,

Que la Municipalité de Saint-Victor demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones

de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Ainsi, copies de la résolution ont été transmises aux personnes suivantes :

M. Doug Ford  
Premier ministre de l'Ontario  
Édifice de l'Assemblée législative  
Queen's Park  
Toronto (Ontario) M7A 1A1  
[premier@ontario.ca](mailto:premier@ontario.ca)

Me Caroline Mulroney  
Procureure générale  
et ministre déléguée aux Affaires francophones  
Gouvernement de l'Ontario  
720, Bay Street, 11e étage  
Toronto (Ontario) M7A 2S9  
[caroline.mulroney@pc.ola.org](mailto:caroline.mulroney@pc.ola.org)

M. Justin Trudeau  
Premier ministre du Canada  
Cabinet du premier ministre  
80, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0A2  
[pm@pm.gc.ca](mailto:pm@pm.gc.ca)

M. François Legault  
Premier ministre du Québec  
Conseil exécutif  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque Est — 3e étage  
Québec (Québec) G1A 1B4  
[cpm@mce.gouv.qc.ca](mailto:cpm@mce.gouv.qc.ca)

Association française des municipalités de l'Ontario  
Case postale 41156 Elmvale Branch  
Ottawa (Ontario) K1G 5K9  
[rbeaulne@afmo.on.ca](mailto:rbeaulne@afmo.on.ca)

M. Jacques Demers  
Président  
Fédération québécoise des municipalités  
1134, Grande Allée Ouest Québec (Québec) G1S 1E5  
[info@fqm.ca](mailto:info@fqm.ca)

ADOPTÉE

REMERCIEMENTS

**REMERCIEMENTS DE LA PART DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES :  
VACCINATION ANTIGRIPPALE**

Le 13 novembre dernier a eu lieu une vaccination antigrippale pour les personnes âgées de 75 ans et plus sur le territoire de la M.R.C. Robert-Cliche ;

La municipalité de Saint-Victor a participé en publicisant l'événement sur nos différents réseaux sociaux et en trouvant deux bénévoles;

En unissant nos forces, les aînés ont eu l'occasion d'obtenir une vaccination à proximité, le CISSS de Chaudière-Appalaches remercie les personnes qui se sont impliquées à la réalisation de cette clinique de vaccination.

2018-12-269

### **COMPTES DE TAXES NON PAYÉS**

Proposé par madame Dany Plante

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve l'état mentionnant les personnes endettées, pour taxes municipales, envers la Municipalité de Saint-Victor préparé en vertu des articles 1022 et suivants au Code municipal. Il est également résolu de mandater la Directrice générale pour transmettre à la M.R.C. Robert-Cliche l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipales dues.

ADOPTÉE

2018-12-270

### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE l'article 148 du Conseil Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil : que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour 2019, qui se tiendront le LUNDI, à moins d'avis contraire, et qui débiteront à 19 H 30 soit :

<b>14 janvier</b>	<b>2 juillet, mardi</b>
<b>4 février</b>	<b>5 août</b>
<b>4 mars</b>	<b>3 septembre, mardi</b>
<b>1er avril</b>	<b>7 octobre</b>
<b>6 mai</b>	<b>4 novembre</b>
<b>3 juin</b>	<b>2 décembre</b>

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié, par la directrice générale, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

2018-12-271

**TRAVAUX PUBLICS : LETTRE D'ENTENTE NO 5**

ATTENDU QU'une convention collective lie les parties jusqu'au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE les parties désirent modifier l'annexe A-Taux de salaire horaire ;

ATTENDU QU'il est convenu entre les parties que le Syndicat déposera d'ici l'échéance de la présente convention, aucune autre demande ayant des incidences pécuniaires ;

Il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu par à l'unanimité des membres du conseil,  
d'adopter tel que présenté, la nouvelle annexe A-Taux salaire horaire.

ADOPTÉE

2018-12-272

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE le chef d'équipe des travaux publics a un ajout de tâches de travail en lien, entre autres, avec la station de chloration ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire offrir un service de meilleure qualité au niveau du déneigement ;

Il est proposé par monsieur Gino Vachon,  
Et résolu par à l'unanimité des membres du conseil,  
d'embaucher monsieur Carl Pomerleau à titre de journalier surnuméraire pour la période hivernale entre le 12 novembre 2018 et le 30 avril 2019. Une révision des besoins sera évaluée à la fin de la saison hivernale pour la prochaine saison hivernale.

ADOPTÉE

2018-12-273

**EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET CHARGÉE DE PROJETS : REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ**

CONSIDÉRANT le poste d'adjointe administrative et responsable des communications actuellement en place à la Municipalité de Saint-Victor depuis octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les tâches de travail reliées au graphiste seront redistribuées à l'interne pour la durée du congé de maternité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer l'adjointe administrative en raison d'un congé de maternité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs projets en attentes, il est convenu que le titre de la remplaçante est adjointe administrative et chargée de projets ;

Il est proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu par à l'unanimité des membres du conseil, de nommer madame Sarah Veilleux au titre d'adjointe administrative et chargée de projets pour le remplacement du congé de maternité de l'adjointe administrative selon les conditions et modalités du contrat. De plus, le conseil mandate la directrice générale et le maire à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

2018-12-274

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL -VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétences municipales et admissible au PAV ;

Il est proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que le conseil de la municipalité de Saint-Victor approuve les dépenses d'un montant de 15 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisées et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2018-12-275

**PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le conseil demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la Gestion de données, diffusion et planification des investissements des actifs.

Il est proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu que la Municipalité de Saint-Victor s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Consolider les connaissances des actifs municipaux;
- Dresser le portrait de l'état des actifs et de la durée de vie restante;
- Produire des outils de planification et de priorisation des actifs.

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Victor consacre le montant de 67 700\$ au budget général des coûts associés à ce projet dont 50 000\$ seront remboursés par la subvention de la FCM.

Le conseil municipal mandate la directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

2018-12-276

**MANDAT : MAXXUM GESTION D'ACTIFS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire améliorer ses façons faire dans le but d'accroître sa capacité à répondre aux besoins de ses citoyens et développer un programme de gestions des actifs ;

ATTENDU QUE la municipalité dépose à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) une demande d'aide financière dans le programme de gestion des actifs municipaux (PGAM);

ATTENDU QUE la firme MAXXUM Gestion d'actifs est spécialisée dans l'élaboration d'un plan d'action de la gestion des actifs;

Il est proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de mandater la firme MAXXUM Gestion d'actifs à préparer une demande d'aide financière dans le programme de gestion des actifs.

ADOPTÉE

2018-12-277

**FONDS CULTURELS : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -SCULPTURE**

ATTENDU QUE le programme d'aide financière du Fonds culturel signée conjointement par la M.R.C. Robert-Cliche et le gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE le CLD Robert-Cliche est désigné comme maître d'oeuvre pour la coordination dans le milieu;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor conjointement avec l'association pour la protection de l'environnement du Lac Fortin (APELF) désire déposer une demande d'aide financière pour un projet de sculpture

ATTENDU QUE les objectifs du programme sont en lien avec le projet de sculpture que la municipalité et l'association désirent déposer ;

Il est proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu par à l'unanimité des membres du conseil, de déposer une demande d'aide financière au Fonds culturel 2019 pour le projet d'œuvre sculpturale situé au Lac Fortin.

Que le conseil mandate, la chargée de projets aux sports et loisirs, madame Katérie Métivier à signer les documents relatifs à la demande.

ADOPTÉE

2018-12-278

**MODIFICATION DU CONTRAT À AVIZO EXPERTS-CONSEILS : RÉFECTION DU 1<sup>ER</sup>, 3<sup>E</sup> RANG SUD ET DU RANG SAINTE-CAROLINE**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-11-255 ;

CONSIDÉRANT l'adjudication d'un contrat de réalisation de plans et devis et de surveillance de projets à la firme Avizo suivant la tenue d'un processus d'appel d'offres qualitatif ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la modification du contrat ainsi adjudgé vu l'impossibilité de procéder à des travaux sur le tronçon de la Route Mathieu ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de plutôt procéder à des travaux sur le tronçon de la Rang Sainte-Caroline ;

CONSIDÉRANT que cette modification est accessoire et ne modifie pas la nature du contrat ;

CONSIDÉRANT l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1) ;

CONSIDÉRANT que pour des motifs de saine gestion, il n'y a pas lieu de procéder à la tenue d'un tout nouvel appel d'offres ;



CONSIDÉRANT que suivant l'article 938.0.3 du *Code municipal du Québec*, il n'est pas souhaitable d'octroyer de gré à gré le tronçon de la rang Sainte-Caroline ;

CONSIDÉRANT l'article 7 de la politique de gestion contractuelle maintenant réputée Règlement de gestion contractuel ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que le contrat adjudgé suivant la résolution 2018-11-255 soit modifié de manière à ce que les plans et devis de même que la surveillance porte sur la réfection du 3<sup>e</sup> Rang Sud, du 1<sup>er</sup> Rang Sud et de la Rang Sainte-Caroline plutôt que sur la réfection du 3<sup>e</sup> Rang Sud, du 1<sup>er</sup> Rang Sud et de la Route Mathieu ;

QUE sous réserve de la modification précitée, le devis d'appel d'offres de services professionnels, les addendas, l'offre de service incluant toutes ses annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution de même que la résolution 2018-11-255 fassent foi du contrat intervenu entre les parties.

ADOPTÉE

2018-12-279

**SÉCURITÉ EN INCENDIE : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier I, la formation d'un (1) opérateur de pompe et d'un (1) Officier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la M.R.C. Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la M.R.C. Robert-Cliche.

ADOPTÉE

2018-12-280

**COLLECTION ROBBERT FORTIN : DON VILLE SAINT-GEORGES**

ATTENDU QUE Ville Saint-Georges possède la collection d'œuvres d'art de monsieur Robbert Fortin et offre à la municipalité de Saint-Victor d'acquérir la collection sous forme de don ;

ATTENDU QUE l'artiste Robbert Fortin est natif de Saint-Victor et est décédé en avril 2008;

ATTENDU QUE la collection est évaluée à 136 080\$;

ATTENDU QUE le conseil est en faveur d'obtenir la collection et la mettre en valeur ;

Il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acquérir la collection de monsieur Robbert Fortin dans son entièreté et de faire les démarches pour l'entreposer et de mettre en valeur un citoyen reconnu à travers le monde;

ADOPTÉE

2018-12-281

**LES COMPTES**

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

Nancy Lagueux	320,00 \$
Steve Bureau	18,90 \$
Serge Gosselin	637,50 \$
Nancy Lagueux	320,00 \$
Érablière Gaétane Busque et Gilles Poulin	200,00 \$
Chantal Rodrigue	562,50 \$
Robert Jacques	76,50 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	517,00 \$
Groupe Environex	1 337,16 \$
Groupe CT	1 498,71 \$
Somacum	2 618,36 \$
Emile Bureau	60,00 \$
Hydro-Québec	576,57 \$
Energir	150,12 \$
Téléphone St-Victor	847,76 \$
Telus Mobilité	317,17 \$
Planiftime	1 603,90 \$
Visa desjardins	1 093,58 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	836,00 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	110,00 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	84,96 \$
Mathieu Rodrigue	200,00 \$
Hydro-Québec	7 219,58 \$
Xavier Bernard	227,48 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	550,00 \$
Jonathan V. Bolduc (dépenses)	1 251,80 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire)	67,78 \$
Alexandre Poulin	60,00 \$
Service Loisirs St-Victor	104,80 \$
Hydro-Québec	4 119,86 \$
Robert Jacques	27,46 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	698,50 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	60,00 \$
Festivités Wester	2 989,35 \$
Eric Latulippe	241,28 \$
Amilia	146,76 \$
Ghislain Dubé	265,60 \$
Marc-André Paré, consultant	1 132,27 \$
Constructions Paul-Eugène Turcotte	2 392,35 \$
Daniel Cliche, Avocat	86,23 \$
Énergies Sonic	13 827,79 \$
Beauce Émondage	287,44 \$
Garage Alex Bolduc	74,22 \$
Garage Bizier	556,76 \$
Magasin Coop	474,85 \$
Matrec	305,45 \$
Lettro Phil	201,21 \$

Laforeste Nova	2 434,70 \$
Pharmacie Stéphanie Roy	25,00 \$
Chevaliers de Colomb	114,98 \$
Julie Potvin	100,00 \$
M.R.C. Robert-Cliche	51 422,29 \$
Solution GA	2 837,24 \$
Centre Électrique de Beauce	800,35 \$
Aréo Feu	109,69 \$
Macpek	2 112,85 \$
Fonds d'information sur le territoire	32,00 \$
Azura	4 599,00 \$
Coop Alliance	1 327,78 \$
Centre du Camion de l'Amiante	7 412,02 \$
Extincteurs de Beauce	724,60 \$
Garage Alain Bolduc	18,81 \$
DEBB	22,89 \$
Maxi Métal	72,50 \$
Ferme Donald Vachon	143,72 \$
Planiftime	252,95 \$
Visages Régionaux	9 274,46 \$
La Victoroise	25,00 \$
Style Musique	67,84 \$
Entreprises ALO Pomerleau	154,43 \$
Matibou viande séchée	397,00 \$
Techni-Consultant	6 471,38 \$
WSP	6 671,43 \$
Bureau Design Massé	172,46 \$
Mines Seleine	13 325,30 \$
Librairie Renaud Bray	485,05 \$
Garage Marc Bureau	1 261,86 \$
Xylem	722,04 \$
Naturel Photographie	160,97 \$
Radio Beauce	781,84 \$
Hercule Fortin Inc.	1 810,95 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	8 447,03 \$
Ville Saint-Georges	1 286,33 \$
SEAO	32,82 \$
Services EXP	1 333,71 \$
Purolator courrier	15,82 \$
Usinage Xpress	966,41 \$
Anne-Marie Mathieu	765,06 \$
Réseau Biblio	99,36 \$
MEDDS Colis	22,77 \$
9203-9304 Québec Inc. (Dany Rodrigue)	1 103,76 \$
Formations Qualitemps	126,47 \$
Librairie Select	143,59 \$
TOTAL	182 044,02 \$

ADOPTÉE

2018-12-282

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉE

---

**Jonathan V. Bolduc**  
Maire

---

**Kathleen Veilleux**  
Directrice générale-  
Secrétaire-trésorière